PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 12 JUILLET 2016

L'an deux mille seize, le douze juillet, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Rémy ATTARD, Maire.
Présents : ALBERT Jeannine, BORDG Gilles, CAZENOBE Christian, COUSSOLLE Béatrice, FALIU Annie, FONT Bernadette, GALANGAU Henri, MAZIERES Nicolas, PUJOL Marlène, SALVADOR Julien, TAULET Jacques, TOURNIER Christine
Absents excusés : CHARTIER Emilie, PELEJA Orianne
Procurations : Mme KNAFF Barbara à Mme FALIU Annie, M. PRUJA Jacques à Mme COUSSOLE Béatrice
Secrétaire de séance : Mme FALIU Annie a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'ajouter à l'ordre du jour un point supplémentaire concernant l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Thuir Solidarité.
La demande est acceptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Monsieur BRETEAU Philippe rejoint l'assemblée et participe au vote des décisions suivantes.

Le procès-verbal de la séance du 14 avril 2016 ne faisant l'objet d'aucune observation est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de sa délégation.

1 – MARCHE DE TRAVAUX GROUPE SCOLAIRE

Quatre avenants ont été acceptés :

- Avenant n°2 au lot 6 (menuiseries extérieures) pour un montant de 3 840.00 € H.T. afin de prendre en compte la fourniture et la pose de cimaises porte-manteaux,
- Avenant n°1 au lot 13 (VRD) pour un montant de 3 480.00 € H.T. afin de prendre en compte les prestations complémentaires de fourniture de buses guide racines,
- Avenant n° 1 au lot « équipement de la cuisine du restaurant scolaire » pour un montant de 1 000.00 € H.T. afin de prendre en compte la fourniture et la pose d'enregistreurs électroniques pour armoires froides et la suppression des postes de lavage et désinfection dans les zones plonge et préparation,
- Avenant n° 2 au lot 11 (électricité) pour un montant de 1 647.00 € H.T. afin de prendre en compte des prestations complémentaires demandées en cours de chantier : fourniture et pose d'une antenne UHF et fourniture et pose de câbles HDMI.

2 – TRAVAUX GROUPE SCOLAIRE HORS MARCHE

Plusieurs devis ont été accordés pour des prestations hors marché de travaux :

- Réalisation d'une aire de jeux dans la cour de l'école maternelle à la société KOMPAN pour un montant de 15 279.20 € H.T.,
  Monsieur le Maire précise que cette prestation sera suivie du remplacement des copeaux par du sol souple de l'aire de jeux du square Chaumont (6 550 € H.T.).
- Aménagement des espaces verts du groupe scolaire à l'entreprise Espaces Verts du Roussillon pour un montant de 18 942.00 € H.T.,
- Travaux de végétalisation du talus à l'entreprise Via Green pour un montant de 1 925.00 € H.T.,
- Clôture et portails de la totalité de l'emprise foncière à l'entreprise DIRICK pour un montant de 12 228.67 € H.T.

3 – AUTRES DECISIONS

- Location des appartements communaux situés au-dessus de la mairie :
  - L'appartement F3 a été loué à Monsieur et Mme MAZA Domingo.
  - L'appartement F4 a été loué à Mme RODON Myriam.
- Renouvellement du contrat d'assistance juridique : le contrat d'assistance juridique a été renouvelé auprès du cabinet HG&C, pour une durée d'un an, pour un montant de 13 000 € H.T. Une remise de 2 000 € sur le contrat a été accordée, compte tenu de la fin de la procédure au Tribunal Administratif et en Cour Administrative d'Appel concernant le recours sur le PLU.
  Pour le recours en Conseil d'Etat, si le dossier est retenu par la chambre chargée de son examen, un avocat au Conseil d'Etat devra être retenu pour défendre les intérêts de la commune.

DELIBERATIONS

Monsieur CAZALS Jean-François rejoint l'assemblée et participe au vote des décisions suivantes.

1 – DELIBERATION 23/2016 : PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS – EXERCICE 2015

En application de l'article L.2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 et de son décret d'application n°2015-1827 du 30 décembre 2015, le conseil municipal prend acte de la présentation par Monsieur le Maire du rapport annuel 2015 sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets établi par la Communauté de Communes des Aspres en charge du service.
Le rapport présenté en conseil communautaire le 12 mai 2016 a été transmis dans son intégralité aux membres du conseil municipal.
Monsieur le Maire en rappelle les principaux éléments et notamment la modification en 2015 de la fréquence et de l'organisation des collectes.

Voté à l'unanimité

2 - DELIBERATION 24/2016 : PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2015 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES

Conformément à la loi du n°99-586 du 12 juillet 1999 et à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par l'article 34 de la loi de réforme des Collectivités Territoriales du 16 décembre 2011, le conseil municipal prend acte de la présentation par Monsieur le Maire du rapport d'activités 2015 de la Communauté de Communes des Aspres retraçant l'activité de l'établissement et l'utilisation des crédits engagés dans chaque commune accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.
Le rapport présenté en conseil communautaire le 30 mars 2016 a été transmis dans son intégralité aux membres du conseil municipal.
Monsieur le Maire en rappelle les principaux éléments et notamment la création en 2015 d'un service commun pour l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Voté à l'unanimité

3 - DELIBERATION 25/2016 : PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2015 DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DES PYRENEES ORIENTALES (SPANC 66)

Conformément à l'article L.2245 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal prend acte du rapport annuel 2015 établi par le Service Public d'Assainissement Non Collectif des Pyrénées Orientales (SPANC 66) relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement non collectif.
Le rapport validé en comité syndical du 15 juin 2016 a été transmis dans son intégralité aux membres du conseil municipal.
Monsieur le Maire en rappelle les principaux éléments et notamment les missions du service en matière de contrôles obligatoires de l'assainissement non collectif.

Voté à l'unanimité

4 - <u>DELIBERATION 26/2016</u> : CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES ET LA COMMUNE POUR LE SERVICE COMMUN POUR L'INSTRUCTION DES DEMANDES DE PERMIS ET DE DECLARATIONS PREALABLES RELATIVES A L'OCCUPATION DU SOL

Le Conseil Municipal confirme son adhésion au service commun d'instruction des autorisations et actes liés à l'Application du Droit des Sols mis en place par la Communauté de Communes des Aspres depuis le 1ier juillet 2015 et accepte les termes de la convention adoptée par le conseil communautaire le 30 juin 2016.

Cette convention

- d'une part, rappelle la teneur du service commun : instruction par les services de la communauté des actes liés à l'urbanisation et aux autorisations de droit des sols : permis d'aménager, permis de construire, certificats d'urbanisme article L.410-1b du CU, déclarations préalables générant de la surface de plancher, déclarations préalables concernant des lotissements, des autres divisions foncières et des terrains de camping.
- D'autre part, fixe la participation financière des communes adhérentes, à compter du 1ier juillet 2016 selon les tarifs suivants :
    - permis de construire et permis d'aménager : 80 €/ acte
    - déclarations préalables et certificats d'urbanisme : 40 € / acte.

Voté à l'unanimité

5 - <u>DELIBERATION 27/2016</u> : CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES ET LA COMMUNE POUR LE SERVICE COMMUN POUR LA MODERNISATION ET LA MAINTENANCE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Le Conseil Municipal décide de son adhésion au service commun pour la modernisation et la maintenance de l'éclairage public mis en place par la Communauté de Communes des Aspres et accepte les termes de la convention adoptée par le conseil communautaire le 30 juin 2016.

Monsieur le Maire précise que la création de ce service commun fait suite à la dissolution du SIVOM de Ponteilla auquel adhéraient les communes du territoire communautaire à l'exception de Thuir, Castelnou et Trouillas. La mission de ce service sera double :

- maintenance de l'éclairage public,
- programme de modernisation des équipements avec notamment montage des dossiers de demande de subvention.

Il indique ensuite que la commune continuera, dans l'immédiat, à faire appel à l'entreprise d'électricité de la commune pour la maintenance des installations d'éclairage public, compte tenu de sa disponibilité et réactivité.

Suite à la demande de Monsieur SALVADOR Julien, Monsieur le Maire indique les tarifs fixés par le conseil communautaire pour les différentes prestations :

- intervention d'un agent : 27 € / heure
- intervention de deux agents : 54 € / heure
- intervention de deux agents et de la nacelle : 65 € / heure
- en sus et au coût réel, tout achat d'équipement ou matériel à la demande de la commune supporté par la Communauté de Communes des Aspres.

Voté à l'unanimité

6 - <u>DELIBERATION 28/2016</u> : VERSEMENT D'UNE CONTRIBUTION VOLONTAIRE AU SYNDICAT MIXTE FERME DES ASPRES

Le Conseil Municipal décide d'abonder sa contribution annuelle au Syndicat Mixte Fermé des Aspres d'une contribution supplémentaire d'un montant de 50 000 €, afin de financer la totalité des travaux de voirie programmés sur la commune pour l'exercice 2016 :

- travaux d'aménagement d'une voie de liaison et de places de stationnement le long du groupe scolaire, estimés à 111 058.56 € T.T.C.
- travaux d'aménagement de la liaison Avenue du Monastir / Entrée lotissement « la Colline » / Résidence du Monastir, estimés à 32 647.67 € T.T.C.,
- création de 2 passages PMR au giratoire de la RD 37,
- reprise d'un virage Rue des Muscats,
- création de deux accès- bateau Rue des Aires.

Voté à l'unanimité

7 - <u>DELIBERATION 29/2016</u> : CREATION D'UN DEUXIEME BUREAU DE VOTE

Afin de garantir aux électeurs de meilleures conditions d'accueil et le bon déroulement des opérations électorales et en prévision des élections présidentielles où le taux de participation est traditionnellement élevé, le conseil municipal décide de créer un second bureau de vote.

Ce second bureau sera installé, comme le premier, dans la salle des fêtes de la commune et le découpage de la liste électorale en deux bureaux se fera par ordre alphabétique.

Voté à l'unanimité

8 - <u>DELIBERATION 30/2016</u> : ADHESION A LA CHARTE REGIONALE « OBJECTIF ZERO PHYTO DANS NOS VILLES ET VILLAGES »

Suite à l'adoption d'un Plan d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles (PAPPH), le Conseil Municipal sollicite l'adhésion de la commune à la charte régionale « objectif zéro phyto dans nos villes et villages ».

Le dispositif récompensera les communes qui se sont engagées en faveur de la réduction des pesticides.

Voté à l'unanimité

9 - <u>DELIBERATION 31/2016</u> : CREATION DE LA DISTINCTION HONORIFIQUE DE CITOYEN D'HONNEUR DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal décide de créer la distinction de citoyen d'honneur de la ville de Trouillas.

Cette distinction honorifique pourra être décernée à des personnes ou personnalités que la commune souhaite soutenir dans leurs actions ou engagements.

Monsieur le Maire précise que cette distinction sera décernée, lors de la cérémonie du 14 juillet, à Monsieur Léon CUTZACH, âgé de 102 ans, né sur la commune et dont la curiosité et la vivacité d'esprit avaient impressionné le public lors de la journée portes ouvertes aux anciennes écoles.

Voté à l'unanimité

10 - <u>DELIBERATION 32/2016</u> : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION THUIR SOLIDARITE

Suite à l'incendie qui a détruit les locaux, les équipements et le stock alimentaire de « THUIR SOLIDARITE », le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'association une subvention exceptionnelle de 500 € afin de lui permettre de redémarrer son activité.

Monsieur le Maire rappelle les actions de l'association auprès des familles en difficulté sur le territoire des Aspres et notamment sur la commune.

Voté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

1 – LOCATION D'UN TERRAIN COMMUNAL A LA SOCIETE TDF

Lors d'un précédent conseil municipal, Monsieur le Maire avait informé que la commune était contactée par plusieurs opérateurs de téléphonie mobile pour l'implantation d'antennes-relais.

Pour mémoire, l'arrêté municipal de refus de la demande d'implantation d'un mât de 18 mètres par la société FREE MOBILE sur un terrain privé, en entrée d'agglomération, a fait l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif.

Considérant d'une part, que la couverture du territoire était un objectif d'intérêt national et d'autre part, que l'implantation à proximité des habitations n'était pas une raison suffisante pour justifier un refus, le juge a demandé à la commune d'annuler son refus et d'autoriser la demande. Un nouvel arrêté a été pris en ce sens, imposant que le mât soit de couleur verte pour une meilleure insertion paysagère.

La société TDF est porteuse d'un autre projet. Elle souhaite réaliser un site radioélectrique composé d'équipements techniques et d'un pylône de 30 mètres supportant des antennes qui pourront être louées à différents opérateurs téléphoniques.

Un terrain communal a été proposé, éloigné des habitations, Traverse de Terrats, près de la station de pompage.
Deux projets de contrats ont été proposés par TDF : l'un fixant un loyer fixe annuel de 2 800 €, l'autre fixant une part fixe de loyer de 1000 €/ an et une part variable de 1 800 € annuels par opérateurs de téléphonie.
Le dossier a été transmis au conseil juridique de la commune. Dans l'attente de son analyse, il est convenu que le conseil municipal ne se prononce pas et que la décision soit reportée à une prochaine séance.

2 – TRAVAUX

- Les travaux d'aménagement de la voie et parking du groupe scolaire sont en cours de réalisation. Les trottoirs devront être refaits suite à une erreur de formule du béton utilisé.
- Suite à la demande de Monsieur BORDG Gilles, Monsieur le Maire rappelle que les travaux de voirie de l'Avenue des Albères ne sont pas programmés sur l'exercice budgétaire 2016 de la Communauté de Communes des Aspres. En revanche, les travaux de rénovation du réseau d'eau et d'assainissement sont eux budgétisés.
- des travaux de débroussaillage ont été réalisés sur la Traverse de Thuir, les agents communaux ont procédé à l'élagage des branches qui débordaient sur la voie.

3 – SERRES PHOTOVOLTAIQUES

Monsieur VILA Francis, propriétaire des serres photovoltaïques du Domaine Canterrane, a fait part de l'évolution du projet. Les premières récoltes sont prévues pour février 2017 (asperges). D'autres plantations d'hiver (blettes, carottes-fanes, épinards) sont envisagées sous d'autres serres, sachant que M. BOLFA a déjà procédé à la plantation de pêchers sous d'autres serres.

4 – PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde, une troisième réunion de travail animée par le bureau Mayanne s'est tenue en mairie le 5 juillet. Cette réunion a permis de définir une organisation et un organigramme de crise répartissant élus et personnel en 3 cellules : une cellule affectée aux tâches administratives, une cellule technique qui restera sur le terrain, une cellule chargée de l'intendance et des hébergements.

5 – AVIS D'AUDIENCE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur PAYRE Aimé est appelé à comparaître le 29 septembre 2016 devant le Tribunal Correctionnel de Perpignan en qualité de prévenu pour l'aménagement d'une aire de stationnement de mobil-homes et caravanes sur une zone d'expansion des crues.
La commune est convoquée en qualité de victime bénéficiaire. Monsieur le Maire rappelle l'historique du dossier.
Interrogé sur le projet, le Conseil Municipal s'était prononcé favorablement sur l'objet de l'activité et était prêt à régulariser l'aménagement, à la condition toutefois que les travaux soient effectués hors zone rouge ou mauve du Plan de Prévention des Risques.
Cette régularisation exigeait d'envisager une modification ou une révision du PLU afin d'autoriser ce type de réalisation en zone agricole.
Or, compte tenu des recours successifs contre le PLU au Tribunal Administratif, en Cour Administrative d'Appel et aujourd'hui en Conseil d'Etat, aucune procédure ne peut être envisagée tant que l'issue du contentieux n'est pas connue.
Monsieur et madame PAYRE sont informés de cette situation.

6 – SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU REART

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Réart souhaite que des repères matériels soient positionnés sur les zones de crues.
Monsieur CAZENOBE Christian et Monsieur GALANGAU Henri sont en charge du dossier et recenseront les points-repères.

COMPTE RENDU DES ADJOINTS

1 – INTERVENTION DE M. CAZENOBE Christian – ADJOINT

- **Défense Extérieure Contre l'Incendie**

Plusieurs réunions d'information ont été organisées à l'attention des communes et intercommunalités par le Service Départemental d'Incendie et de Secours des P.O.
Une réforme du dispositif de Défense Extérieure Contre l'Incendie est en cours avec charge pour les communes de recenser les réserves en eau et de les contrôler notamment sur les habitations isolées. Des précisions seront apportées ultérieurement sur les missions qui incombent à la commune.

- **Commission des travaux du 16 juin 2016**

Les membres de la commission travaux ont été invités à se prononcer sur plusieurs devis :

- Eclairage public de la voie d'accès au groupe scolaire : la proposition de l'entreprise SPIE a été retenue pour un montant de 14 793.61 € H.T.
- Remplacement des copeaux de bois par du sol souple de l'aire de jeux du square Chaumont : la proposition de l'entreprise GAPE pour un montant de 6 550 € H.T.
- Illuminations de Noël la proposition de l'entreprise Ximenez Catalunya a été retenue dans le cadre d'un contrat location/maintenance.
- Mise en place de caméras de vidéo-protection au groupe scolaire : deux propositions ont été présentées mais le projet doit encore être étudié plus précisément.

- **Rénovation des appartements communaux situés au-dessus de la Mairie**

Les travaux de rénovation sont achevés : une partie a été réalisée par des entreprises (étanchéité, chauffage, électricité, plomberie), une autre en régie par deux agents communaux (peinture, sol, faïences murales..).
Ces travaux ont coûté environ 28 000 € et représentent 667 heures de travail pour les 2 agents communaux affectés sur le chantier.

- **Vente de l'immeuble de l'ancienne poste**

Suite à la décision de baisse du prix de vente de l'immeuble, une quinzaine de personnes a demandé à visiter le bien. A ce jour, aucune n'a donné suite. Monsieur CAZENOBE propose de réaliser quelques travaux de nettoyage et de rénovation pour rendre la bâtisse plus attractive.

2 – INTERVENTION DE Mme FALIU Annie - ADJOINT

- **Plan canicule 2016**

Comme indiqué dans l'article paru dans le flash d'informations communales de juillet, les personnes isolées, âgées ou handicapées, sont invitées à se faire connaître auprès du secrétariat de Mairie pour inscription sur le registre nominatif ouvert depuis plusieurs années.
En cas d'épisode caniculaire, les personnes recensées seront soit contactées téléphoniquement, soit visitées à leur domicile.

- **Communication**

Les membres de la commission « communication » ont été destinataires de plusieurs mails avec des propositions de couverture pour le prochain bulletin communal. Mme FALIU Annie demande aux élus de faire part de leurs observations.
Des modifications ont été apportées au site internet de la commune : ajout d'informations, modification du visuel, … L'ensemble du conseil municipal est invité à le consulter.

3 – INTERVENTION DE Mme ALBERT Jeannine – ADJOINT

- **Groupe scolaire**

Le déménagement du mobilier et fournitures des écoles est réalisé depuis le 11 juillet par l'entreprise Atlas Déménagements. Le transfert s'effectuera sur 2.5 journées. Une consultation a été effectuée auprès de 4 entreprises de déménagement. La prestation coûtera 4 500 € T.T.C
La date de réception des travaux n'est pas encore fixée.
Suite à la transmission du Rapport de Vérifications Réglementaires Après Travaux par le bureau de contrôle en charge du chantier, une demande a été adressée à la commission de sécurité pour la visite de réception avant ouverture au public de l'établissement. La date n'est pas connue à ce jour.

Une visite du bâtiment a été organisée le lundi 4 juillet pour les élèves des écoles, les parents d'élèves et les délégués de quartier.
La cérémonie d'inauguration est prévue à la fin du mois d'octobre.

- **Matinée portes ouvertes aux anciennes écoles**

La manifestation s'est tenue le samedi 11 juin. Une exposition de photos anciennes a été réalisée grâce aux prêts de particuliers qui avaient été scolarisés sur la commune.
Les visiteurs étaient nombreux, notamment à l'école élémentaire.

4 – INTERVENTION DE M. GALANGAU Henri – ADJOINT

- **Soirée des feux de la Saint Jean**

Les festivités traditionnelles ont eu lieu à la salle polyvalente. La grillade a rassemblé 530 personnes.

- **Entretien des espaces verts communaux**

Compte tenu de la charge de travail incombant aux agents du service technique, il a été fait appel au personnel féminin en charge de l'entretien des locaux scolaires et de la restauration scolaire pour effectuer des travaux de désherbage manuel. L'expérience est à renouveler.

5 – INTERVENTION DE M. CAZALS Jean-François – ADJOINT

Le projet de création d'un distributeur automatique de billets sur la commune a été étudié avec les services du Crédit Agricole.
Les travaux d'aménagement d'un local avec portes blindées et la création d'un emplacement de stationnement sécurisé incombent totalement à la commune. Les travaux sont estimés entre 30 000 et 50 000 €.
Il n'y sera pas donné suite dans l'immédiat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.